



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/SDPFE/2016-588
20/07/2016

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Rapport 2015 de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement

Destinataires d'exécution

DRAAF/DAAF/SRFD/SFD
 Établissements d'enseignement technique agricole publics et privés sous contrat
 Établissements d'enseignement supérieur agricole publics et privés sous contrat
 UNREP / CNEAP/ UNMFREO / FESIA

Résumé :

Textes de référence : Code de l'Éducation, articles D239-25 à 33

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONSAEE), placé auprès du ministre chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur, a pour mission d'étudier l'état des bâtiments et des équipements de tous les établissements d'enseignement et d'en évaluer les conditions générales ainsi que l'accessibilité.

Il remplit par ailleurs une fonction d'alerte et de sensibilisation à différentes formes de prévention (santé et sécurité au travail des jeunes en formation, risque incendie, sécurité des bâtiments, risques majeurs, ...).

Il est compétent pour l'ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat du premier et du second degré, des établissements de l'enseignement agricole, qu'ils soient publics et privés sous contrat, et des établissements publics d'enseignement supérieur dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère chargé de l'agriculture.

Le rapport 2015 de l'ONSAEE est disponible en ligne à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/45/1/RAPPORT_ONS_2015_570451.pdf

Il fait état des différents travaux menés et notamment :

- la réalisation, avec l'Inspection de l'enseignement agricole et l'inspection générale de l'Education nationale, d'un guide relatif aux bonnes pratiques en sciences de la vie et de la terre et en biologie écologie ;
- une refonte du document « les clés de la sécurité » de l'Observatoire, sous forme de « fiches prévention », disponibles en-ligne, qui seront complétées et actualisées régulièrement ;
- l'élaboration d'un dossier thématique sur l'alerte des établissements d'enseignement en cas d'évènement majeur.

Il présente par ailleurs les résultats des enquêtes récurrentes de l'Observatoire ; et notamment l'enquête BAOBAC 2014-2015 relative aux accidents scolaires, dans laquelle figurent des données spécifiques à l'enseignement agricole.

L'ensemble des publications de l'ONSAEE est disponible à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid85820/les-publications-de-l-ons.html>

Les « fiches prévention » de l'ONSAEE peuvent être consultées à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/ons/cid97306/les-fiches-prevention-de-l-observatoire.html>

Le Directeur Général de
l'Enseignement et de la Recherche

Philippe VINÇON